



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Habitat et Logement  
Réf : LP/LG/DG  
Tél. : 04 66 86 64 10

B2026\_02\_05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026**

**ÉTAIENT PRÉSENTS (61)** : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

**POUVOIRS (11)** : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Marie-Christine PEYRIC, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE

**ABSENTS EXCUSÉS (04)** : Bonifacio IGLESIAS, Gérard BANQUET, Henri CROS, Patrick JULLIAN

**Objet** : Convention avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gard (ADIL30) pour l'année 2026

**Le Bureau de Communauté,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

**Vu** la délibération C2021\_10\_17 du Conseil de Communauté du 9 décembre 2021 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2021-2026,

**Vu** la délibération C2024\_05\_22 du Conseil de Communauté du 18 décembre 2024 relative au Pacte Territorial France Rénov',

**Vu** la délibération C2026\_01\_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que l'ADIL apporte une expertise sur l'observation des loyers du parc privé sous la forme d'un Observatoire Local des Loyers, qui passe par la collecte d'informations et par l'analyse des données recueillies,

**Considérant** que cette mission d'observatoire alimente le suivi du Programme Local de l'Habitat et est utile à plusieurs actions de la politique locale de l'habitat,

**Considérant** que l'autre mission principale de l'ADIL est d'apporter au grand public une information neutre, gratuite et indépendante, sur toutes les questions juridiques, financières ou fiscales ayant trait au logement,

**Considérant** que cette mission est assurée par une permanence téléphonique et une permanence physique sur le territoire,

**Considérant** qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, cette mission d'information et de conseil contribue pleinement à la mise en œuvre du Pacte territorial d'Alès Agglomération et à l'activité de l'Espace Conseil France Rénov',

**Considérant** que dans le cadre du Pacte Territorial d'Alès Agglomération, cette mission d'information et de conseil est éligible à un cofinancement de l'ANAH,

**Considérant** que l'ADIL propose également une activité de veille et d'analyse juridique, de conseil et d'expertise dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques de l'habitat portées par Alès Agglomération,

## APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

### DÉCIDE

D'octroyer à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gard (ADIL30), une subvention pour l'année 2026 d'un montant de 62 000 € (soixante-deux mille euros) :

•37 000 € (trente-sept mille euros) au titre de sa mission générale d'information sur le logement, de ses actions d'accompagnement vers les publics défavorisés.

•25 000 € (vingt-cinq mille euros) au titre de l'observatoire des loyers du parc privé sur le territoire d'Alès Agglomération.

### AUTORISE

Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gard (ADIL30) jointe en annexe.

**Votants : 72**  
**Pour : 72 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,**  
**Le Président,**

**Christophe RIVENO**

